Coup d'œil parlementaire – Culture et éducation

Véronique Boucher-Lafleur Service de la recherche

24 janvier 2024

43^e législature | Automne 2023

En matière de culture et d'éducation, l'Assemblée nationale a débattu de plusieurs enjeux. Il s'agit entre autres de la question du financement et de l'aide d'urgence aux médias. Des médias tels que TVA et Radio-Canada ont annoncé d'importantes mises à pied¹. Ils invoquent notamment une baisse majeure de leurs revenus publicitaires et l'incidence des plateformes numériques sur leurs activités. La situation est davantage fragilisée, considérant le retrait des nouvelles d'actualité sur les plateformes de la compagnie Meta à la suite de l'adoption de la Loi sur les nouvelles en ligne par le Parlement fédéral². La nouvelle loi oblige les géants du Web à payer des redevances aux entreprises de nouvelles.

Du côté de l'éducation, les grèves dans le secteur public, plus spécifiquement celles affectant le milieu de l'enseignement, ont fait l'objet de vives discussions dans l'espace public. Les principales revendications ont trait à la rémunération et aux conditions de travail du personnel du réseau scolaire. Ces grèves surviennent en même temps que l'étude projet de loi n° 23 qui s'applique au milieu de l'éducation.

Les projets de loi

La Commission de la culture et de l'éducation a récemment étudié le **projet de loi n° 23**, <u>Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation</u>. Lors des consultations particulières, la Commission a entendu 25 personnes et groupes et a reçu 19 mémoires. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi le 7 décembre 2023.

Ce projet de loi modifie plusieurs dispositions de la <u>Loi sur l'instruction publique</u>. En matière de gouvernance scolaire, il confie la nomination des directeurs généraux des centres de services scolaires au gouvernement. Ces derniers sont responsables de nommer les directeurs généraux adjoints et les directeurs des établissements d'enseignement de leur centre de services scolaires. Le projet de loi accorde également des pouvoirs supplémentaires au ministre de l'Éducation, notamment celui de pourvoir un poste vacant au sein d'un conseil d'administration scolaire. Le ministre peut aussi annuler une décision prise par un centre de services scolaires « et prendre celle qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu lorsque la décision n'est pas conforme aux cibles, aux objectifs, aux orientations et aux directives qu'il a établis³. »

Par ailleurs, le projet de loi prévoit un meilleur accès aux données scolaires par la désignation d'un gestionnaire délégué aux données numériques gouvernementales pour le ministère de l'Éducation. Il édicte aussi l'obligation pour les organismes de communiquer au ministre des données, des statistiques et des renseignements sur ses ressources humaines.

Le projet de loi n° 23 modifie plusieurs structures institutionnelles. En effet, il crée l'Institut national d'excellence en éducation (INEE) qui a pour mission de « promouvoir l'excellence des services de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire⁴ ». Pour ce faire, l'INEE devra étudier les recherches existantes en sciences de l'éducation afin de relever les meilleures pratiques du domaine.

-

¹ Étienne Paré, « Groupe TVA met à pied presque un tiers de ses effectifs.», Le Devoir, 2 novembre 2023; Jérôme Labbé et Julie Roy,

[«] CBC/Radio-Canada supprimera 600 emplois et abolira 200 postes vacants », Radio-Canada, 4 décembre 2023.

² Joël-Denis Bellavance, « <u>Google et Meta pourraient devoir verser 230 millions aux médias canadiens</u> », *La Presse*, 1^{er} septembre 2023.

³ Projet de loi nº 23, <u>Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation</u>, p. 2.

⁴ Ibid.

Ce projet de loi transforme le Conseil supérieur de l'éducation qui deviendra le Conseil de l'enseignement supérieur. Le nouveau conseil aura compétence en matière d'enseignement collégial et universitaire. Finalement, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, le CAPFE, qui était responsable de l'encadrement et de l'agrément des formations en enseignement, est dissout par le projet de loi. Le ministre de l'Éducation pourra prévoir les conditions et les modalités pour la formation continue obligatoire des enseignantes et des enseignants.

Échos médiatiques

- Louise Leduc, « En pleine grève, la réforme en éducation suscite des critiques », La Presse,
 9 décembre 2023.
- Jean-Benoît Nadeau, « Que fera vraiment l'INEE? », L'actualité, 24 octobre 2023.
- Hugo Pilon-Larose, « <u>Les pouvoirs convoités par Drainville soulèvent la critique</u> », La Presse, 1^{er} juin 2023.

À l'automne 2023, les activités législatives de la Commission de la culture et de l'éducation se sont concentrées sur le projet de loi n° 23. Néanmoins, d'autres projets de loi ont été présentés à l'Assemblée nationale. C'est ainsi que le gouvernement a déposé le projet de loi n° 47, *Loi visant à renforcer la protection des élèves*. Du côté des oppositions, le groupe parlementaire formant la deuxième opposition a présenté le projet de loi n° 394, *Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation d'études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur*, alors que le groupe parlementaire formant la troisième opposition a présenté le projet de loi n° 691, *Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études*. Ces projets de loi, tout comme ceux déposés depuis le début de la 43^e législature, pourraient être étudiés en commission parlementaire lors des prochaines périodes de travaux.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

En matière de culture et d'éducation, les membres de l'Assemblée nationale ont eu à se prononcer sur plusieurs motions au cours de la dernière période de travaux parlementaires. Parmi celles-ci, on retrouve des motions portant sur <u>la rémunération des stages dans le secteur public</u>, <u>l'inscription de l'île d'Anticosti à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO</u>, <u>la diversité au sein de la Ligue nationale de hockey</u> et <u>l'accessibilité de la musique québécoise sur les plateformes numériques</u>. Ces motions ont toutes été adoptées à l'unanimité par les parlementaires.

D'autres motions présentées à l'Assemblée font écho à des sujets d'actualité. Par exemple, une motion présentée par le troisième groupe d'opposition portant sur <u>l'amélioration des conditions de travail des employés de soutien du réseau scolaire</u> a été adoptée à l'unanimité en octobre dernier. L'adoption de cette motion survient dans le contexte de négociation des conventions collectives du personnel de soutien scolaire, intensifiée par l'adoption de mandats de grève par les syndiqués⁵.

⁵ La Presse canadienne, « <u>Des syndicats votent pour la grève</u> », *La Presse*, 13 octobre 2023.

Une autre motion sur <u>la modification des frais de scolarité pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec</u> a été présentée par le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Sa présentation faisait suite à l'annonce du gouvernement sur son intention d'augmenter les droits de scolarité pour les étudiants étrangers et canadiens hors-Québec à partir de la session d'automne 2024⁶.

Une motion en particulier a retenu l'attention des journalistes. Le 29 novembre dernier, le ministre responsable de la Lutte contre le racisme a proposé une motion s'intitulant « <u>Dénoncer toute tentative de polarisation à l'endroit d'événements rassembleurs qui font partie du patrimoine québécois</u> ». Elle visait à dénoncer des propos tenus par la Commission canadienne des droits de la personne à l'égard des jours fériés liés au christianisme, comme les fêtes de Noël et de Pâques, et à affirmer l'inscription de ces événements dans le patrimoine québécois⁷. Cette motion a également été adoptée à l'unanimité par les parlementaires.

Échos médiatiques

Patrice Bergeron, « <u>Une motion adoptée pour défendre Noël</u> », La Presse, 29 novembre 2023.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.

Pétition	Date de présentation	Réponse du gouvernement
L'octroi d'un budget pour la démolition et la reconstruction du pavillon des Bâtisseurs de l'école Saint-Noël-Chabanel	6 décembre 2023	Pas déposée à ce jour
Maintien des services offerts au Pavillon d'éducation communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve	30 novembre 2023	Pas déposée à ce jour
Annulation de la hausse des frais de scolarité des étudiants provenant de l'extérieur du Québec	28 novembre 2023	Pas déposée à ce jour
Annulation de la politique SEJ-18 du Centre de services scolaires des Mille-Îles	19 octobre 2023	28 novembre 2023
Bonification de l'aide financière aux études et réduction de la dette des diplômés québécois	17 octobre 2023	28 novembre 2023

⁶ Jérôme Labbé, « <u>Québec haussera les tarifs pour les étudiants universitaires non résidents</u> », *Radio-Canada*, 13 octobre 2023.

⁷ Journal des débats, 1^{re} session, 43^e législature, 29 novembre 2023, vol. 47, n° 84.

Pétition	Date de présentation	Réponse du gouvernement
Interdiction de l'utilisation de dispositifs électroniques personnels dans les écoles	5 octobre 2023	1 ^{er} novembre 2023
Horaires de travail à temps complet pour le personnel de soutien scolaire	28 septembre 2023	2 novembre 2023
Modernisation de l'indice du milieu socioéconomique	12 septembre 2023	26 octobre 2023

AVANCEMENT DES PROJETS DE LOI À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés dans l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement de tous les projets ayant été envoyés à la Commission de la culture et de l'éducation depuis le début de la 43^e législature.

	/\ Présentation	Consultations	Adoption du principe	Étude détaillée	Rapport de commission	Adoption	Sanction
Projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc
<u>Projet de loi nº 47</u> , Loi visant à renforcer la protection des élèves	\bigcirc	C					
Légende :	C En cours						